

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(63^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 1^{er} juin 1994



une très fidèle mémoire, une admiration immense, compte tenu des actes qu'ils ont accomplis, et surtout un infini respect, tous vos camarades disparus. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

M. Louis Moxandeu. Et les 170 hommes du commandant Kieffer ? Eux aussi étaient français !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

RWANDA

M. le président. La parole est à M. Michel Fromet.

M. Michel Fromet. Monsieur le ministre des affaires étrangères, la tragédie du Rwanda dépasse les limites de l'horreur et la communauté internationale n'a pour l'instant pas réussi à stopper les massacres. La MINUAR a bien du mal à évacuer les civils restant à Kigali. Quant aux ONG et au HCR, en dépit de leurs trésors d'audace et de dévouement, ils sont impuissants devant l'ampleur du drame. Ils ne peuvent d'ailleurs qu'atténuer les souffrances sans pouvoir guérir le mal, celui-ci ayant des racines politiques.

Derrière le paravent de la guerre ethnique entre Tutsis et Hutus se cache en effet une lutte sans merci pour le pouvoir, un pouvoir absolu, détenu aujourd'hui par la majorité hutue extrémiste, qui s'appuie sur l'armée rwandaise et les milices. Cette majorité n'entend pas appliquer les accords d'Arusha prévoyant pourtant la participation de l'opposition à ce pouvoir, opposition constituée de Hutus modérés et de Tutsis rassemblés dans le FPR.

Les accords d'Arusha, signés en Tanzanie en août 1993, sont pourtant la seule solution politique crédible pour installer la paix. C'est d'ailleurs ce qu'est venu dire à la France il y a une semaine le Premier ministre désigné, M. Twagiramungu. Si, dans l'esprit d'Arusha, une solution politique n'est pas rapidement trouvée, la masse des réfugiés rwandais fuyant l'horreur et frappant aux portes du Burundi risque de déstabiliser demain ce pays déjà fragile.

Monsieur le ministre, ma question sera simple : quelle initiative la France compte-t-elle prendre pour amener les belligérants et les pays voisins à une négociation afin que l'esprit d'Arusha se concrétise dans ce pays ami, je le répète, et déjà trop meurtri. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, je partage votre analyse.

J'ai déjà eu l'occasion devant cette assemblée de dénoncer et de condamner les massacres qui ont été perpétrés des deux côtés, à commencer par ceux commis par les milices qui ont agi dans les zones contrôlées par les forces gouvernementales. Nous avons d'ailleurs, à l'initiative de Mme Michaux-Chevry qui représentait la France lors de cette réunion, demandé à la commission des Nations unies pour les droits de l'homme, qui s'est réunie récemment à Genève, de désigner un rapporteur spécial afin d'identifier les coupables et de les punir.

Par ailleurs, notre action politique s'est déployée selon quatre axes que j'ai déjà évoqués ici. Je les rappelle très brièvement. Premièrement, alléger les souffrances des populations. Comme vous, je veux rendre hommage au courage extraordinaire et au dévouement inlassable des organisations non gouvernementales présentes sur le terrain. Nous essayons de les aider. Je rappelle que

M. Douste-Blazy s'est rendu sur place il y a quelques jours. Parmi l'action humanitaire de vaste ampleur que nous avons engagée, soulignons la mise en place d'une antenne chirurgicale du SAMU mondial au Burundi destinée à traiter les blessés les plus graves. Nous poursuivons l'action humanitaire au Burundi, en Tanzanie et au Rwanda même, par le biais des organisations non gouvernementales.

Deuxièmement, favoriser la mise en place de la force des Nations unies. C'est grâce à la France qu'a été sortie de l'enlisement où elle se trouvait la résolution du Conseil de sécurité. Sachez que 5 500 hommes sont prévus. On nous indique que 4 000 sont d'ores et déjà prêts à se mettre en place sur le terrain, des Sénégalais, des Ghanéens, et d'autres encore. La France est prête, quant à elle, à participer à leur équipement.

Troisièmement, obtenir le cessez-le-feu, car, quels que soient les efforts humanitaires, nous ne parviendrons pas à améliorer la situation des populations si les parties n'arrêtent pas le feu. Des négociations sont en cours à Kigali depuis lundi dernier et par notre action diplomatique nous essayons bien entendu de les appuyer.

Quatrièmement, enfin, et là je vous rejoins totalement, il faut retrouver la ligne d'Arusha. L'accord d'Arusha a été signé, je le rappelle, en août 1993 et la France avait joué un grand rôle dans le rapprochement des parties afin de parvenir à la signature. Il faut revenir au processus de réconciliation nationale. Les pays de la région pourraient utiliser leur influence auprès des parties afin que le sommet actuellement en cours de préparation, soit en Tanzanie, soit au Kenya, aboutisse. C'est en tout cas ce à quoi la France s'emploie.

Au total, il faut effectivement redonner la parole aux hommes et aux femmes responsables et modérés et parvenir à museler enfin les extrémistes qui ont la responsabilité de ce génocide sans précédent en Afrique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

QUESTIONNAIRE À LA JEUNESSE

M. le président. La parole est à Mme Martine David.

Mme Martine David. Madame le ministre de la jeunesse et des sports, vous avez présenté ce matin en conseil des ministres votre projet de questionnaire à la jeunesse, dont le coût est estimé à 30 millions de francs. Je ne doute naturellement pas de l'intérêt d'interroger les jeunes sur leurs aspirations, mais je constate que cela a déjà été fait, et bien fait. C'est le cas notamment de l'excellent travail réalisé par l'INSERM, dont les conclusions, intéressantes et précises, sont parues il y a seulement quelques jours. Pourquoi alors recommencer et surtout financer une opération semblable, d'autant que, parallèlement, nous constatons que les crédits alloués par votre ministère aux mouvements de jeunesse et d'éducation populaire viennent de subir une réduction drastique de 13 p. 100, ce qui contraint ces organisations à diminuer considérablement leurs moyens de fonctionnement et leurs actions ?

A l'évidence, ce désengagement financier inacceptable compromet, dès cet été, le départ d'enfants en centres de vacances et l'organisation de stages de formation et de chantiers pour les jeunes. Il va entraîner en outre, et vous le savez, des suppressions d'emplois au sein de ces organisations.

Dans ces conditions, madame le ministre, ne serait-il pas plus judicieux de travailler sans perdre de temps sur les analyses et les conclusions des enquêtes déjà menées